

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE**  
**MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL**  
**DIRECTION GENERALE DES FORETS**



## **Communiqué de presse**

Le Protocole de Nagoya sur l'Accès aux ressources génétiques et le Partage juste et équitable des Avantages (APA) découlant de leur utilisation et des connaissances traditionnelles associées a été adopté par la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique lors de sa dixième réunion le 29 octobre 2010 à Nagoya, au Japon.

A ce jour, Le protocole compte 123 pays parties et 92 signataires. L'Algérie a été parmi les premiers pays signataires, mais n'a pas encore ratifié le protocole, ayant fait le choix préalable de définir et mettre en place un cadre juridique et institutionnel national.

Dans ce contexte, le Ministère de l'Agriculture, du développement rural a lancé le projet APA-Algérie avec l'appui du PNUD et du Fonds pour l'Environnement Mondial.

**La Direction Générale des Forêts, point focal national du protocole de Nagoya, chargée de la mise en œuvre dudit projet, organise un atelier national interinstitutionnel pour l'implémentation de l'APA, qui se tiendra à l'hôtel Mercure les 26 et 27 janvier 2020 à partir de 9h00.**

Cet atelier qui réunira l'ensemble des parties prenantes du projet, notamment les institutions gouvernementales et les acteurs publics et privés concernés par l'APA a pour objectif :

- De présenter le bilan des activités entreprises par le projet en relation avec les acteurs et parties prenantes institutionnelles ainsi que les résultats obtenus en ce qui concerne les axes suivants :
  - L'élaboration de la stratégie nationale et du cadre juridique et institutionnel pour l'accès aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation ;
  - le renforcement des capacités des acteurs et parties prenantes institutionnelles concernées par l'APA et chargées notamment de la mise en œuvre du cadre juridique et institutionnel
  - la communication, l'éducation et la sensibilisation autour de l'APA.
- De discuter les actions à entreprendre pour l'année 2020 en ce qui concerne les axes sus énumérés.

Pour plus d'informations, veuillez contacter Mademoiselle Imène Belfar (023 23 82 62)